DESCRIPTIF

La résidence comprend :

- 16 appartements d'une surface variable de 26 m² à 55 m².
- Un espace commun permettant aux résidents d'organiser des activités en groupe.

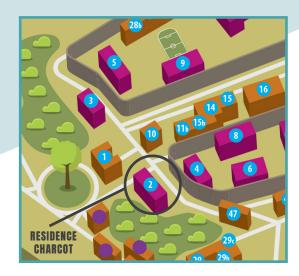


Chaque appartement se compose :

- D'un séjour/chambre
- D'une cuisine équipée
- D'une salle de bain



LOCALISATION



CONTACTS

POLE DE RÉADAPTATION PSYCHO-SOCIALE

Jonathan DEHLINGER

Poste interne : 79512 *Lijonathan.dehlinger@chs-sarreguemines.fr

PÔLE SARREGUEMINES - BITCHE - PRPS

Dr Frédéric TRIEBSCH

Secrétariat : 79834
nerie-reine.vogel@chs-sarreguemines.fr

RESIDENCE CHARCOT

Appartements Associatifs





LES APPARTEMENTS ASSOCIATIFS

Les appartements associatifs ont été aménagés dans l'ancien bâtiment « Charcot ».

Ils sont destinés à accueillir des résidents pour faire évoluer leurs compétences en matière d'autonomie.

GESTION DES APPARTEMENTS

Le Pôle de Réhabilitation Psychosociale gère leur organisation et l'association « Le Club Psychothérapique » la partie administrative.

A QUI S' ADRESSENT ILS ?

Ce dispositif cible des patients chroniques stabilisés, pour lesquels les tentatives d'intégration dans les structures de réhabilitation existantes (appartements protégés, foyers...) ne se sont pas avérées concluantes.

POUR OUEL OBJECTIF?

L'objectif principal poursuivi consistera, à travers un certain nombre d'actions ciblées et programmées, à préparer le résident à l'intégration dans un logement autonome.

ACCES AU DISPOSITIF

Chronologie des étapes nécessaires à l'admission en Appartement Associatif:

Prise de contact entre le médecin psychiatre référent du patient et le médecin responsable du dispositif.

Evaluation des ressources et besoins du candidat (durée moyenne 2 mois), par le PRPS, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Constitution du dossier d'admission selon les critères suivants :

- Médical
- Social
- Autonomie et capacités d'évolution
- Adhésion du patient au projet de vie.

Examen du dossier par la commission.

Dossier de candidature disponible sur : Qualnet

LE FONCTIONNEMENT

- Admission pour une période d'essai de trois mois renouvelable une fois.
- Présence d'une gouvernante, dont le rôle est d'accompagner, d'animer, et de faciliter la communication.
- Possibilité pour les résidents de bénéficier de prestations extérieures (aide-ménagère, portage de repas..)
- Interventions à domicile effectuées par l'équipe soignante dont relève le résident.
- Participation de chaque résident à des activités animées par le PRPS.
- Organisation de bilans d'étape périodiques afin de mesurer l'évolution dans l'autonomie du résident.